

Accueil préscolaire et taux de couverture

38%

C'est le taux de couverture en places d'accueil pour la petite enfance, en Wallonie francophone, en 2024, soit 38 places pour 100 enfants

Evolution du nombre de places et du taux de couverture en places d'accueil entre 2010 et 2024



Sources : Nombre de places : ONE (FWB), 31 décembre de l'année t ; Population : Statbel - Registre National au 1er janvier de l'année t+1 ; Calculs : IWEPS

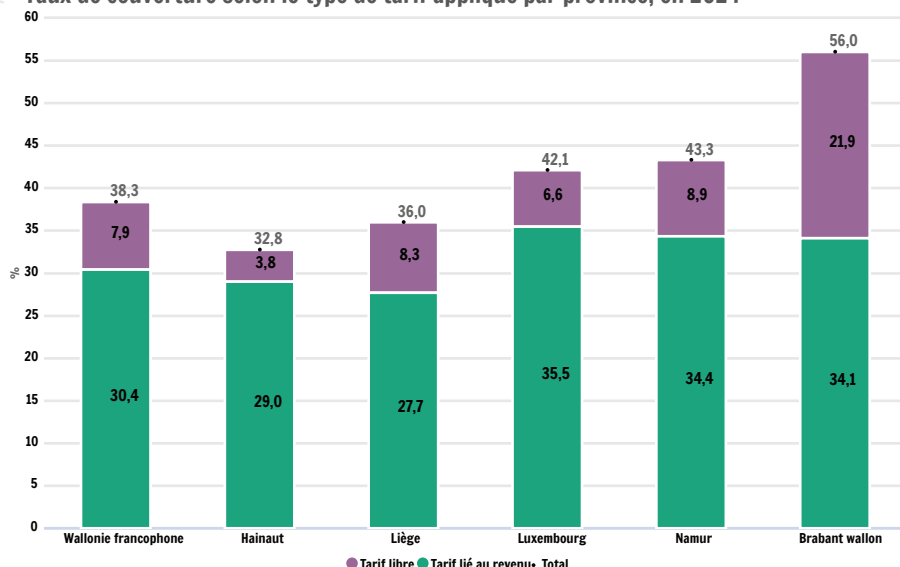
Avant l'âge de 3 ans, les enfants peuvent être pris en charge par les milieux d'accueil autorisés par l'ONE pour la FWB ou par la Communauté germanophone. Pour la Wallonie francophone, le nombre de places disponibles dans les milieux d'accueil autorisés par l'ONE était de 32 088 places au 31 décembre 2024. On distingue deux types de milieux d'accueil : ceux tenus de pratiquer le tarif lié au revenu, selon le barème réglementaire (Participation Financière des Parents -PFP- obligatoire), et ceux où le tarif est fixé librement (PFP libre).

En 2024, les places dans les milieux d'accueil pratiquant le tarif lié au revenu représentaient 79 % du total des places. Alors qu'il était en constante augmentation, le nombre de places diminue depuis 2019 (- 2 216 places entre 2019 et 2024, dont -1 757 places entre 2019 et 2021), en raison de fermetures de structures d'accueil, principalement dans le secteur « non subventionné » (PFP libre).

Pour évaluer l'offre d'accueil, on calcule un taux de couverture qui rapporte le nombre de places d'accueil à une estimation du nombre d'enfants en âge de les fréquenter. En Wallonie, le taux de couverture atteignait 38,3 % en 2024, soit près de 38 places pour 100 enfants. Deux facteurs contribuent à l'évolution de ce taux : le nombre de places d'accueil et le nombre d'enfants en âge de les fréquenter. Le nombre d'enfants diminue progressivement depuis 2010, entraînant une augmentation plus rapide du taux de couverture (+ 30 % entre 2010 et 2019, atteignant 38,0 % en 2019) comparativement au nombre de places (+ 15 % sur la même période). Ensuite, la diminution du nombre de places entre 2020 et 2022 s'est traduite par une diminution du taux de couverture, jusqu'à 36,6 % en 2022. Ces deux dernières années, la diminution du nombre de places a été moins importante, se traduisant par une reprise de la croissance du taux de couverture, le nombre d'enfants diminuant plus rapidement que le nombre de places.

Accueil préscolaire et taux de couverture

Taux de couverture selon le type de tarif appliqué par province, en 2024



Sources : Nombre de Places : ONE (FWB), Population : Statbel

Des disparités existent entre provinces. Le taux de couverture est plus élevé dans la province du Brabant wallon (56,0 %) que dans les autres provinces. C'est pour les provinces de Hainaut et de Liège qu'il est le plus faible (32,8 et 36,0 % respectivement). La composition des places varie également fortement d'une province à l'autre. La participation financière demandée aux parents étant généralement plus élevée pour les milieux d'accueil avec PFP libre, il n'est pas étonnant que la part de ceux-ci soit plus importante dans les zones économiquement plus aisées. Aux deux extrêmes se trouvent le Brabant wallon avec 39 % et le Hainaut avec seulement 12 % de places non soumises à la PFP obligatoire. Ainsi, si on ne prend en compte que les places dont le tarif est lié au revenu, le taux de couverture passe à 34,0 % pour le Brabant wallon, derrière les provinces de Luxembourg (35,5 %) et de Namur (34,4 %), mais devant le Hainaut (29,0 %) et Liège (27,7%).

Définitions et sources

Le taux de couverture rapporte le nombre de places d'accueil à une estimation du nombre d'enfants en âge de les fréquenter, c'est-à-dire les enfants âgés de 0 à 2,5 ans (enfants de moins de 2 ans + 0,5*enfants de 2 ans à moins de 3 ans). Ceci tient compte du fait que les enfants ne fréquentent généralement pas un milieu d'accueil avant l'âge de 3 mois et entrent à l'école entre 2,5 ans et 3 ans. Les données sur les places d'accueil proviennent de l'ONE et sont mesurées au 31 décembre de l'année t. Le nombre d'enfants provient du Registre National au 1er janvier de l'année t+1. Les enfants des 9 communes germanophones ne sont pas pris en compte.

Jusqu'en 2022, on distinguait les milieux d'accueil « subventionnés » des milieux d'accueil « non subventionnés ». Une réforme du secteur a introduit un nouveau niveau de subside, le « subside de base », à côté du « subside d'accessibilité ». Les milieux d'accueil ne bénéficiant que du subside de base ne sont pas tenus d'appliquer la PFP obligatoire. Dès lors, les définitions ont été adaptées, en conformité avec le rapport d'activités de l'ONE.

Pertinence et limites

Le taux de couverture en places d'accueil, calculé de cette manière, ne peut pas être utilisé pour faire des comparaisons internationales, car il ne correspond pas à la définition adoptée par l'Union européenne. Celle-ci prend en compte tous les enfants âgés de 0 à 3 ans au dénominateur et inscrit au numérateur tous les enfants présents. Ce nombre diffère du nombre de places car une place peut être occupée par plusieurs enfants (présence à temps partiel, *turn over*, etc.). De plus, toutes les formes d'accueil, y compris l'accueil des enfants de 2,5 à 3 ans à l'école, sont envisagées. En Communauté française, environ 90 % de cette tranche d'âge est scolarisée. En 2024, le taux calculé sur cette base est de 51,2 % pour la Wallonie hors Communauté germanophone. On se situe donc au-delà de l'objectif de Barcelone (33 %).

Pour en savoir plus :

Rapport d'activités de l'ONE : <https://www.one.be/public/cest-quoi-lone/rapports-one/rapports-dactivite/>

Personne de contact : Claire Dujardin (c.dujardin@iweps.be) / prochaine mise à jour : mars 2027